ORDRE DE SERVICE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction générale de l'alimentation **Mission des Systèmes d'Information** **Cellule BDNI** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : Fabienne LUSETTI Tél. : 01 49 55 47 09 Réf. interne : Réf. Classement	**CIRCULAIRE** **DGAL/MSI/C2004-8008** **Date: 29 juin 2004**

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace :
Date limite de réponse : aucune
Nombre d'annexes : 1

Objet :

Diffusion d'une nouvelle version des inventaires de contrôle dans les outils de consultation des données de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI).

Bases juridiques :

- Décret 98-764 du 28/08/1998 relatif à l'identification du cheptel bovin.
- Arrêté du 10/02/2000 portant création de la base de données nationale d'identification et de traçage des bovins et de leurs produits.
- Circulaire DGAL/MSI/C2002-8004 du 03 juin 2002 relative à la consultation des données d'identification bovine présentes dans la Base Nationale d'Identification bovine.
- Circulaire DGAL/MSI/C2002-8010 du 12 novembre 2002 relative à la diffusion d'une nouvelle version des requêtes de consultation des données de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI), parmi lesquelles celle concernant l'inventaire de contrôle.

MOTS-CLES :

BDNI, outils de consultation, inventaire de contrôle.

Résumé :

La présente note décrit les modifications apportées par la nouvelle version des requêtes « inventaire de contrôle » disponibles via les outils de consultation (Web-Intelligence ou BusinessObjects) de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI). La principale correction porte sur les informations relatives aux boucles restantes dans l'exploitation. Par ailleurs, la présentation a été révisée afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. L'inventaire de contrôle, sous cette nouvelle présentation, reste conforme au modèle décrit dans la circulaire DPEI/SPM/MGA/C2004-4008 DGAL/SDSPA/C2004-8003 du 26 janvier 2004.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt - Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires - Directeurs d'Etablissements Départementaux d'Elevage - Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires	Pour information : - Préfets - Directeur des Politiques Economique et Internationale - I.G.V.I.R. - I.G.I.R. - Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt - INFOMA - ENSV

Rappel

Par voie de circulaire référencée DGAL/MSI/C2002-8010 du 12 novembre 2002 était mise à disposition des différents utilisateurs de la consultation des données de la BDNI, une version corrigée de l'inventaire de contrôle. Cette nouvelle version résultait d'une demande forte formulée par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) et des Directions Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) qui, dans le cadre de leur mission de contrôles sur place des exploitations bovines dont les modalités d'organisation et de réalisation sont décrits dans la circulaire DPEI/SPM/MGA/C2004-4008 – DGAL/SDSPA/C2004-8003 du 26 janvier 2004, doivent utiliser, comme support de référence, l'inventaire de contrôle édité à partir de la BDNI.

Nouvelle version du document « inventaire de contrôle »

De nouvelles modifications ont été apportées à l'inventaire de contrôle et font l'objet de la présente circulaire. Elles concernent essentiellement les 3 points suivants :

- <u>Le comptage et l'affichage des informations relatives aux « boucles restantes » :</u>

  Dans l'ancienne version, la recherche des boucles restantes était restreinte aux boucles livrées dans l'exploitation durant la période d'étude (période de 1 an précédant la date d'interrogation) et non posées sur un animal né dans l'exploitation.

  Cette restriction qui ne reflète aucune réalité terrain, a été levée dans la nouvelle version : ainsi **toutes** les boucles restantes dans l'exploitation sont désormais sélectionnées. La comparaison telle que précisée dans la circulaire DPEI/SPM/MGA/C2004-4008 – DGAL/SDSPA/C2004-8003 entre les marques auriculaires agréées en possession du détenteur et celles du stock théorique enregistré en BDNI est donc rendue possible.

  Dans le comptage des boucles posées (correspondant au nombre d'animaux nés dans l'exploitation durant la période d'étude, hormis les veaux morts nés non bouclés), il a été fait une distinction entre les boucles qui en BDNI sont affectées à l'exploitation et celles qui ne le sont pas.

- <u>Le marquage des bovins femelles éligibles à la PMTVA :</u>

  Afin de faciliter le contrôle, dans l'exploitation visitée, des animaux déclarés dans des demandes de primes bovines, un indicateur « PMTVA » a été positionné au regard de chaque bovin femelle remplissant, en BDNI, les conditions de la PMTVA. (« GA » s'il s'agit d'une génisse et « VA » pour une vache).

  La date de 1er vêlage, permettant de contrôler le caractère vache ou génisse d'un bovin femelle, est une information nouvelle qui figure dans l'inventaire.

- <u>L'affichage des données relatives à un bovin sur une seule ligne :</u>

  Pour une lecture plus aisée de l'inventaire de contrôle et une réduction du nombre de pages de l'édition papier, les informations relatives aux animaux sortis s'affichent sur une seule ligne (alors que l'ancienne version affichait une ligne pour le mouvement d'entrée et une ligne pour le mouvement de sortie).

  Pour des contraintes de place dans l'inventaire, les codes mouvement sont affichés sans leur libellé. Un nouvel onglet permet d'accéder à un écran de correspondance code-libellé des mouvements associés à des exploitations d'élevage bovin.

L'ancienne version de l'inventaire de contrôle est donc remplacée par cette nouvelle version qui reste conforme au modèle décrit dans la circulaire DPEI/SPM/MGA/C2004-4008 – DGAL/SDSPA/C2004-8003 du 26 janvier 2004.

Les mêmes adaptations ont été faites sur le document « inventaire de contrôle avec date » qui permet d'afficher l'activité d'une exploitation sur une période choisie par l'utilisateur.

Pour récupérer la nouvelle version des documents, la procédure à suivre est la suivante :

Utilisateurs de *BusinessObjects* (DDSV-BNEVP…) :

Dans le menu « Fichier » de l'écran de *BusinessObjects*

- Choisir l'option « Récupérer de »
- Choisir la sous-option « Documents d'entreprise »
- Sélectionner les 2 documents du référentiel « BO-Inventaire de contrôle.rep » et « BO-Inventaire de contrôle avec dates de période.rep »
- Cliquer sur le bouton « Récupérer »
- Cliquer sur le bouton « OK »
- Une fois l'import terminé, cliquer sur le bouton « Fermer »

L'accès à un document s'effectue par la commande « Fichier/Ouvrir »

Utilisateurs de *Web-Intelligence* (DDAF- EDE- BNEVP…) :

Dans les documents d'entreprise (choix « Documents d'entreprise »), rafraîchir la liste des documents (option « Rafraîchir » de la barre de menu horizontale).

La documentation fonctionnelle «Consultation des données de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) via l'utilisation des logiciels BusinessObjects et WebIntelligence», destinée à fournir les informations nécessaires à une bonne compréhension des données qui s'affichent au travers des outils de consultation, a été mise à jour.

Elle sera diffusée par messagerie électronique aux EDE (ou leur maîtrise d'œuvre déléguée de l'identification bovine) par la DGAL/MSI/Cellule BDNI et jointe en annexe à cette circulaire pour les DDAF, les DDSV et la Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires.

Le Chef de la Mission des Systèmes d'Information

Patrick BONJOUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE
ET DES AFFAIRES RURALES

Système d'information de l'identification bovine

SIIB

Référence	: DGAL/SIIB/CBDNI/FL/002
Version	: 4.0
Date de rédaction	: 21/06/04
Catégorie	: Note
Auteur(s)	: Fabienne Lusetti
Source	: \\Dgal1\DGAL\DGAL_MSI\MSI_BDNI\outil_consultation_administration\2004_05_17_consultation BDNI.doc

Annexe

Consultation des données de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) via l'utilisation des logiciels BusinessObjects et WebIntelligence

Résumé

L'objet de ce document est de fournir les informations nécessaires à une bonne compréhension des données issues de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) qui s'affichent au travers des outils de consultation BusinessObjects (BO) et WebIntelligence (Web-i).

La première partie donne des précisions d'ordre général sur la BDNI : bases réglementaires, constitution et alimentation de la base, définitions de quelques concepts fondamentaux.

La deuxième partie du document concerne plus spécifiquement l'outil de consultation BO ou Web-i : présentation des requêtes mises à la disposition des utilisateurs et définition des données affichées au travers d'un dictionnaire des données.

Les utilisateurs des outils de consultation de la BDNI ont des profils divers : Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE), Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV), Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires. Leurs besoins en matière de consultation de données peuvent être différents et leurs connaissances sur les données et le fonctionnement de la base ne sont pas de même niveau. Le présent document est destiné à l'ensemble des utilisateurs et présente la totalité des requêtes disponibles.

Historique des versions

Version	Rédacteur	Rédigé le	Validé le	Motif	Statut
1.0	F.Lusetti	01/2002		Rédaction initiale	DV
2.0	F.Lusetti	17/05/2002		Mise à jour	DV
3.0	F.Lusetti	30/09/2002		Mise à jour suite à la correction des requêtes d'accès à la BDNI	DV
4.0	F.Lusetti	17/05/2004		Evolution des inventaires de contrôle Mise à jour du dictionnaire des données	DV

Diffusion de la version courante le 21/06/2004

Entité	Destinataire	Motif de diffusion
MAP/SD	DDAF – DDSV	pour utilisation
MAP/DGAL	Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires	pour utilisation
EDE et maîtres d'œuvre délégués	Tous	pour utilisation

SOMMAIRE

1 Présentation de la BDNI 5
1.1 Bases réglementaires 5
1.2 Constitution de la BDNI 5
1.2.1 Opération de reprise 6
1.2.2 Alimentation en continu de la BDNI 7
1.3 Etat des données de la BDNI 7
1.3.1 Apporteur 7
1.3.2 Statut des données dans la BDNI 7
1.3.3 Qualité des données 8
1.3.4 Contrôle des données – Détection des anomalies et alertes 8
1.4 Avertissement 8
2 Consultation de la BDNI 9
2.1 Accès à la BDNI 9
2.2 Documents disponibles 10
2.2.1 Document « Bovin » 11
2.2.2 Document « Bovin échangé avec un numéro français de gestion » 15
2.2.3 Document « Passeports d'un bovin» 15
2.2.4 Document « Mouvements d'un bovin » 15
2.2.5 Document « Descendance d'un bovin mère porteuse et-ou génétique » 16
2.2.6 Document « Exploitation » 16
2.2.7 Document « Détenteur » 16
2.2.8 Document « Mouvements des bovins d'une exploitation » 17
2.2.9 Document « Mouvements de bovins pour une cause de sortie donnée dans une exploitation » 17
2.2.10 Document « Inventaire de contrôle » 18
2.2.11 Document « Inventaire de contrôle avec dates de périodes» 23
2.3 Dictionnaire des données 24

Evolutions apportées par la version 3.0 :

Elles concernent essentiellement 2 points :

- le nom des documents : il est plus explicite afin d'éviter toute confusion pour l'utilisateur
- le document « inventaire de contrôle » afin de mieux répondre aux besoins du terrain

Evolutions apportées par la version 4.0 :

Mise à jour du descriptif des documents disponibles.

Evolution des inventaires de contrôle (avec ou sans dates de période) :

- correction des affichages relatifs aux boucles
- modifications portant sur la présentation des données affichées
- affichage d'un indicateur d'éligibilité à la PMTVA pour les bovins femelles

Mise à jour du dictionnaire des données.

1 Présentation de la BDNI

Cette première partie du document a pour but d'expliquer les principes de constitution et d'alimentation de la base de données nationale (BDNI) et de définir les termes de vocabulaire indispensables à une bonne compréhension du fonctionnement de la base

1.1 Bases réglementaires

La base de données nationale d'identification bovine est prévue par l'article 5 du règlement (CE) N° 1760/2000 du parlement et du conseil du 17/07/2001 établissant un système d'identification et d'enregistrement des bovins et concernant l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine. Il abroge le règlement (CE) N° 820/97 du Conseil.

En droit français, la base de données nationale identification (BDNI) est prévue à l'article 2 du décret n°98-764 du 28/08/1998. L'arrêté du 10/02/2001 porte création de la base de données nationale d'identification et de traçage des bovins et de leurs produits.

L'arrêté d'application précise les informations contenues dans la BDNI, les apporteurs d'informations ainsi que les droits d'utilisation.

La BDNI constitue la base de référence des informations à utiliser pour l'édition, la réédition et la duplication de passeport d'un bovin (article 2 de l'arrêté du 10/02/2000).

L'autorisation des accès des clients de la BDNI est gérée à la DGAL au sein du bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux. Le déploiement et le suivi des outils est assuré par la cellule BDNI.

1.2 Constitution de la BDNI

La constitution de la BDNI repose initialement sur une opération de reprise de données des bases locales.

1.2.1 Opération de reprise

Les opérations liées à la reprise des données ont été complexes et peuvent se résumer selon les principales étapes suivantes :

1	**Extraction complète de toutes les bases locales dite 2ème extraction de septembre 1999**
2	Traitement appliqué à chaque base locale : Sélection pour une base locale des données selon un périmètre de bovins dits actifs. Le périmètre est : tous les bovins ayant une entrée sans sortie de la dernière exploitation connue et tous les bovins ayant une entrée et une sortie dans la dernière exploitation connue et dont la date de sortie est supérieure au 01/01/1998
3	Application de règles d'intégrité référentielle sur la sélection afin de déterminer sa compatibilité avec la base BDNI exemple : un mouvement est rejeté si l'exploitation ne figure pas dans le fichier des exploitations sélectionnées ou si l'animal ne figure pas dans le fichier des bovins sélectionnés
4	Assemblage de l'ensemble des sélections de chaque base locale avec résolution des occurrences multiples
5	Pré Chargement de la BDNI avec les données uniques sélectionnées
6	**Extraction complète de toutes les bases locales dite 3ème extraction de basculement en 2000**
7	Traitement appliqué à chaque base locale : calcul d'un différentiel pour chaque fichier transmis. Cela revient à sélectionner les données créées, modifiées ou supprimés dans la base locale depuis l'extraction de septembre 1999 Exemple : le 68bovini.txt de basculement 2000 – le 68bovini.txt de septembre 1999 = ensemble de lignes créées, modifiées ou supprimées à charger en complément du pré chargement
8	Application de règles d'intégrité référentielle sur la sélection afin de déterminer sa compatibilité avec la base BDNI exemple : un mouvement est rejeté si l'exploitation ou si l'animal n'est pas dans la base nationale de pré-chargement
9	Assemblage de l'ensemble des différentiels de chaque base locale avec la BDNI pré chargée suivi de la résolution des occurrences multiples
10	Chargement final des données uniques issues des différentiels en BDNI
11	Recyclage final de mouvements initialement rejetés en 3ème extraction suite aux opérations de chargement

Ainsi toutes les données des bases locales n'ont pas été chargées, seules les informations relatives au périmètre appliqué (aux animaux actifs au 01/01/1998) ont été chargées en BDNI.

Néanmoins, le périmètre n'a été appliqué que lors du chargement des données de l'extraction de septembre 1999. Il n'a pas été appliqué au chargement différentiel issu de l'extraction de basculement 2000. Des animaux hors périmètre mais modifiés en base locale entre septembre 1999 et avril 2000 ont donc été intégrés dans la BDNI avec des données partielles issues de la modification.

1.2.2 Alimentation en continu de la BDNI

Après le pré-chargement de la BDNI avec les données sélectionnées par l'opération de reprise de données, l'alimentation en continue de la BDNI a été organisée par l'opération de basculement du Fichier National des Veaux (FNV) vers la BDNI.

L'ensemble des EDE (ou son maître d'œuvre délégué à l'identification bovine) était raccordé au FNV par l'intermédiaire du réseau ATLAS et de stations TEDECO. Le basculement a consisté à modifier la base locale afin qu'elle envoie des données directement à la BDNI. Ce basculement s'est étalé du mois avril 2000 au mois de juillet 2000. La base locale envoie des fichiers au format VSE (vecteur standard d'échange).

La base locale met à jour la BDNI plusieurs fois par jour en fonction du travail de saisie des informations d'identification bovine réalisé au niveau local.

1.3 Etat des données de la BDNI

La BDNI est l'agrégation de l'ensemble des bases locales selon un périmètre et elle est mise à jour quotidiennement par les bases locales des EDE.

1.3.1 Apporteur

Les données présentes en BDNI sont en principe signées par un code apporteur qui indique l'origine de la donnée.

Toutefois, il s'est avéré nécessaire de procéder à une opération de résolution des occurrences multiples. En effet, des bovins étaient présents dans plusieurs bases locales avec des caractéristiques différentes. Lorsqu'un bovin a fait l'objet du traitement de résolution des occurrences multiples, le code apporteur en BDNI est 031BDN. Ce traitement a permis d'introduire le bovin en BDNI avec une seule occurrence.

Généralement, une validation de ce traitement est faite par les EDE : le code apporteur 031BDN est alors remplacé par le code de l'EDE correcteur.

Néanmoins, lorsque vous travaillez sur un bovin dont le code apporteur est 031BDN, vous ne pouvez pas considérer les informations comme une référence car les données n'ont pas été validées par un EDE.

1.3.2 Statut des données dans la BDNI

Vous trouvez en BDNI des informations issues de la reprise dont le statut est «R » et des données issues de l'alimentation en continue par les EDE dont le statut est « A ».

Par construction la BDNI accepte des mouvements désynchronisés. Ainsi, l'entrée d'un bovin dans une exploitation peut arriver avant la création du bovin dans la BDNI. Le bovin est alors crée en BDNI avec un statut « V » dit virtuel. Il est donc normal que pour ce type de statut, l'animal n'ait aucune caractéristique en BDNI.

Les bovins virtuels sont souvent le résultat d'une erreur de saisie sur l'identifiant de l'animal ou de la réapparition d'un vieux bovin non retenu dans le périmètre initial de la BDNI.

Les données créées par l'administrateur de données de la BDNI (DGAL) ont pour statut « S ».

Le statut «O » est réservé aux bovins issus de la reprise ayant été validés lors du traitement automatique de résolution des occurrences multiples (bovins ayant initialement « 031BDN » pour code apporteur). Ce traitement a été réalisé en BDNI en plusieurs étapes qui se sont échelonnées de septembre 2003 à fin janvier 2004.

1.3.3 Qualité des données

Toutes les données présentes en BDNI sont des données validées par un EDE. La BDNI n'invente aucune donnée. L'outil affiche les données transmises par l'EDE dans l'état où elles ont été communiquées et donc dans l'état où elles se trouvent en base locale.

Compte tenu d'un historique français riche en matière d'identification bovine, la BDNI est le reflet de l'évolution de la réglementation identification bovine au cours du temps. Ainsi, vous pouvez trouver des données incomplètes comme des dates incomplètes, des numéros de mère sans code pays ou des animaux sans exploitation de naissance. Ce phénomène existe sur les vieux animaux.

Au 01/01/2001, la BDNI contient 66 millions de bovins dont 21 033 947 bovins actifs (présents sur le territoire national dans une exploitation).

1.3.4 Contrôle des données – Détection des anomalies et alertes

Lors de l'intégration des fichiers en provenance des bases locales, la BDNI effectue des contrôles qui vérifient que les données transmises obéissent à des règles de gestion fonctionnelles, ceci afin d'assurer la cohérence des informations de la BDNI.

Les anomalies ou alertes détectées sont classées selon 5 types fonction de leur gravité.

Les anomalies de type 1 correspondent à des erreurs bloquantes qui mettent en cause l'intégrité de la base techniquement ou fonctionnellement. Les informations à l'origine de ces erreurs ne sont donc pas intégrées dans la BDNI (Ex : notification de naissance d'un animal dont l'exploitation de naissance n'existe pas en BDNI => l'anomalie A003 est déclenchée « Numéro d'identification de l'exploitation de naissance inconnu »).

Les autres types d'anomalie ne sont pas bloquantes (les données sont donc chargées en BDNI) mêmes si elles doivent nécessiter parfois d'une correction urgente en local (les anomalies de type 2 bloquent le dossier de l'animal : l'édition du passeport est impossible).

Lorsqu'une anomalie (ou alerte) de type 1 à 4 est détectée, l'émetteur du fichier en est informé au travers du fichier systématiquement retourné par la BDNI qui indique si le traitement du fichier envoyé par une base locale s'est déroulé correctement ou non.

Toutes les anomalies sont stockées dans une base « Anomalies ». Un traitement périodique permet de vérifier si les anomalies (sauf celles de type 1) ont fait l'objet d'une correction de la part des EDE ou si elles sont toujours actives en BDNI.

1.4 Avertissement

Depuis la mise en place de la BDNI, les gestionnaires de l'identification (EDE, GDS, …) sont confrontés à des opérations de correction de données en fonction des anomalies ou alertes détectées automatiquement par la BDNI.

L'outil de consultation de la BDNI vous permet d'accéder aux données d'identification bovine, il doit être l'occasion d'établir un dialogue avec le gestionnaire de l'identification bovine afin de faire converger les efforts d'amélioration de la qualité des données enregistrées par ces gestionnaires.

2 Consultation de la BDNI

La consultation des données contenues dans la BDNI s'effectue au travers d'un ensemble de requêtes ou documents mis à disposition des utilisateurs. Ces documents permettent d'afficher les données d'identification relatives à un animal, aux mouvements des animaux, à une exploitation, à un détenteur.

Cette partie décrit les différents documents disponibles et définit les données qui s'affichent à l'écran.

2.1 Accès à la BDNI

Deux outils de consultation de la BDNI sont actuellement disponibles : BusinessObjects et Web-Intelligence.

Pour ceux qui utilisent le logiciel BusinessObjects (BO) pour accéder à la BDNI (les DDSV), une configuration préalable de leur station de travail est nécessaire conformément aux instructions du document transmis par le CISI (« Complément de configuration à effectuer sur les stations casavo des D.S.V. pour permettre l'accès à la BDNI par Business Objects »). Pour les usagers déjà identifiés, cette opération a été effectuée lors du déploiement initial. Le document « Utilisation de l'outil BusinessObjects (BO) pour la consultation BDNI » présente les commandes de base pour utiliser le logiciel.

Ceux qui disposent de l'outil Web-Intelligence (Web-I) pour consulter les données de la BDNI (les DDAF et les EDE) peuvent se reporter au document explicatif de l'utilisation de Web-I qui leur a été transmis.

2.2 Documents disponibles

Préliminaire : dans la suite de la note, le terme "document" désigne, dans le langage spécifique à BusinessObjects, un ensemble de données qui sont issues de la base de données et qui s'affichent à l'écran. Les données sont rapatriées dans le document par l'exécution de requêtes, c'est à dire de procédures informatiques qui permettent d'interroger la base de données.

Les documents sont enregistrés sous la forme de fichiers.

En entrée de chaque document, l'outil de consultation demande à l'utilisateur de saisir un paramètre, parfois plusieurs (un numéro de bovin ou un numéro d'exploitation par exemple). Les informations rapatriées dans le document et qui s'affichent sur l'écran se rapportent aux valeurs saisies.

Le tableau suivant liste l'ensemble des documents disponibles :

Nom du document	***Contenu du document***
Bovin	Données courantes d'identification associées à un bovin
Bovin échangé avec un numéro français de gestion	Données courantes d'identification associées à un bovin échangé non rebouclé connu sous son numéro français de gestion
Passeports d'un bovin	Données courantes relatives aux demandes et éditions de passeports d'un bovin
Mouvements d'un bovin	Données courantes relatives aux mouvements d'entrée et de sortie d'un bovin
Descendance d'un bovin mère porteuse et-ou génétique	Données courantes relatives aux produits issus d'un bovin déclaré mère
Exploitation	Données courantes associées à une exploitation
Détenteur	Données courantes associées à un détenteur
Mouvements des bovins d'une exploitation	Données courantes associées aux mouvements des bovins d'une exploitation
Mouvements de bovins pour une cause de sortie donnée dans une exploitation	Mouvements des bovins d'une exploitation – Suivi des bovins sortis de l'exploitation pour une cause donnée (pour la cause "B" –boucherie- par exemple)
Inventaire de contrôle	Données sur l'activité d'une exploitation (inventaire de contrôle) sur la période d'un an antérieure à la date d'interrogation
Inventaire de contrôle avec dates de période	Données sur l'activité d'une exploitation sur une période choisie par l'utilisateur

Remarque : sous BO, les fichiers sont préfixés « BO- » + Nom du document + suffixe « .rep »

Par souci de simplification et pour éviter les redites, on utilisera le document BO «Bovin » comme exemple pour définir les données et les concepts communs à tous les documents de consultation.

L'inventaire de contrôle, qui est un document largement utilisé par les services déconcentrés, fera également l'objet d'une description détaillée.

Pour les autres documents disponibles, il sera fait une description plus succincte : définition des données affichées et des paramètres en entrée que doit saisir l'utilisateur.

On se reportera au dictionnaire des données (cf paragraphe 2.3) pour avoir la définition des termes spécifiques à la BDNI (ex : Date de VSE) et la signification des codes (ex : le type race 34 correspond à la race limousine).

2.2.1 Document « Bovin »

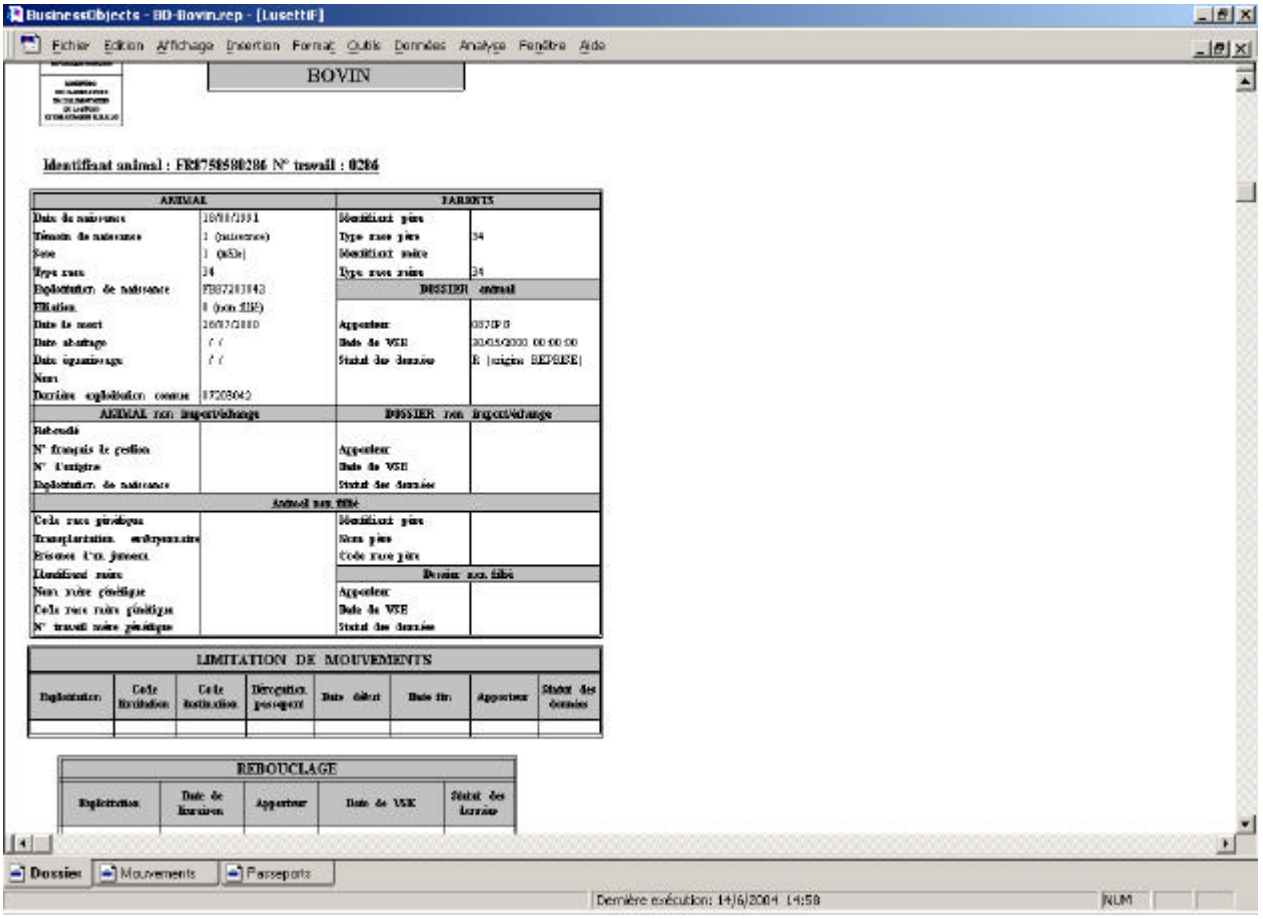
Données affichées : les données générales concernant l'animal :

- onglet « *Dossier* » : naissance – import/échange - filiation - limitation de mouvements - rebouclage
- onglet « *Mouvements* » : mouvements d'entrée et de sortie
- onglet « *Passeports* » : demandes et éditions de passeports accordées ou refusées

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification de bovin (ex : 8758580286) et un code pays (ex : FR).

Copies d'écrans :

2.2.1.1 onglet « *Dossier* »



Pour chacune des rubriques de l'écran (correspondant à une table BDNI) :

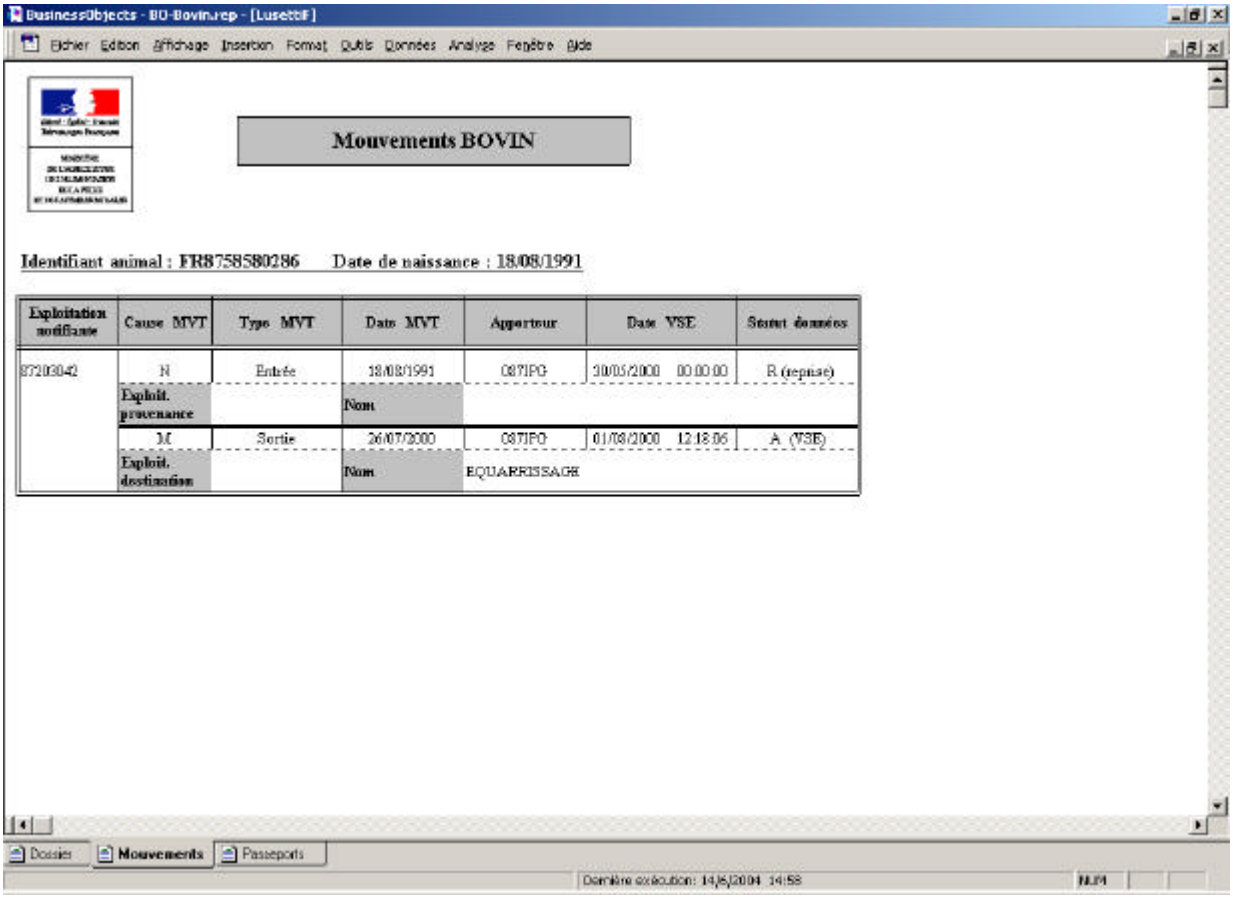
- Données de naissance (rubrique « DOSSIER animal »)
- Données d'import ou d'échange pour les animaux étrangers (rubrique «DOSSIER (non) import/échange »)
- Données de filiation (rubrique «DOSSIER (non) filié »)
- Limitation de mouvements
- Données de remplacements de boucles (rubrique « REBOUCLAGE »)

sont précisées l'origine des informations affichées ainsi que leur date d'apport en BDNI, à savoir :

- **Apporteur** : maître d'œuvre ayant transmis les informations – Ex 087IPG
- **Date de VSE** : date de constitution du fichier contenant les informations issues de la base locale et transmis à la BDNI
- **Statut des données** : origine des informations – Une information peut provenir soit de la reprise initiale (statut « R »), soit de l'outil de production (statut « A »), soit être issue de la reprise et avoir été validée lors de l'opération « occurrences multiples » (statut «O »), soit avoir été créée par l'administrateur (DGAL) de données de la BDNI (statut « S »).

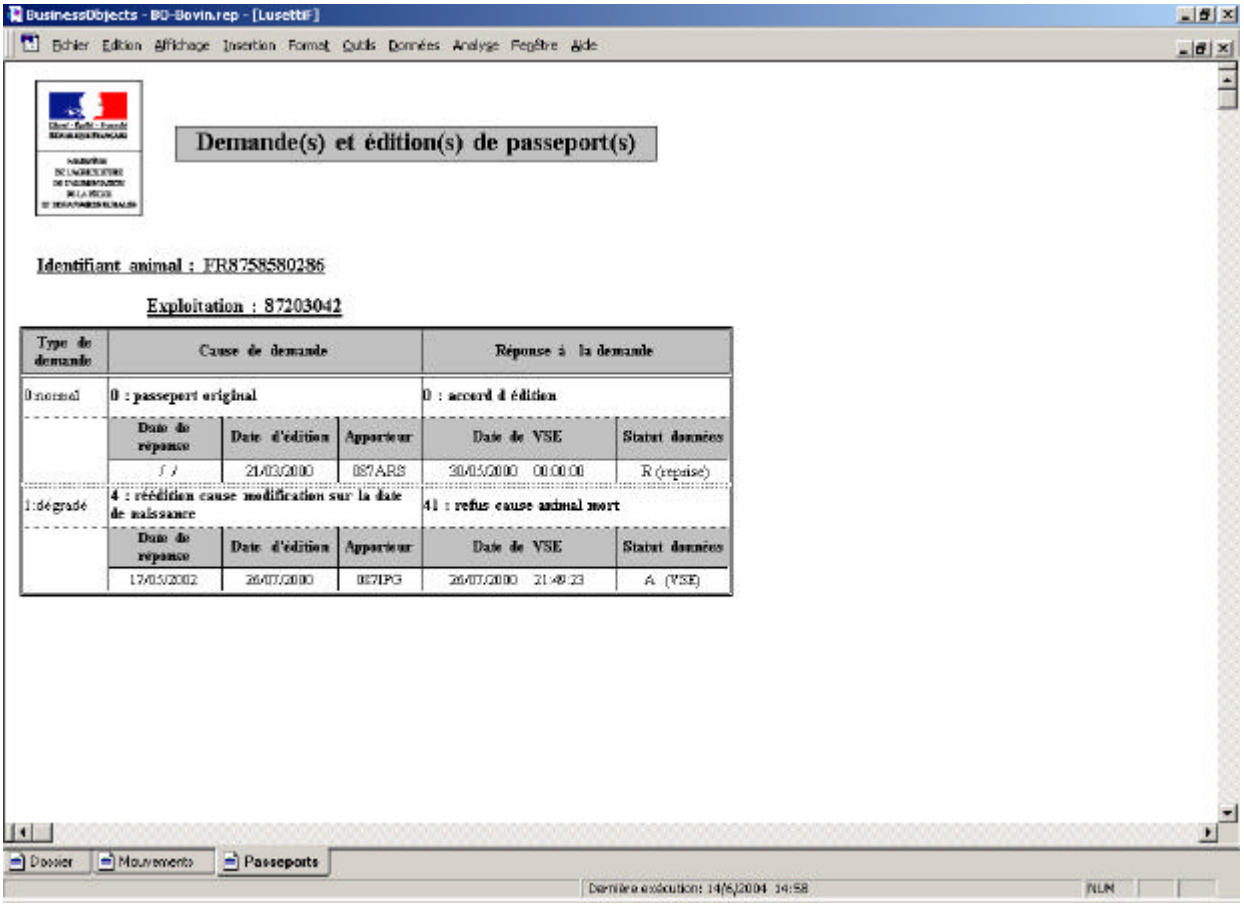
Remarque : Ces informations sont présentes dans tous les écrans de consultation

2.2.1.2 onglet « *Mouvements* »



La notification de sortie cause mort (cause mouvement = « M ») datée de 26/07/2000 a provoqué la mise à jour automatique de la date de mort (26/07/2000) dans le dossier du bovin.

2.2.1.3 onglet « *Passeports* »



Les demandes et éditions de passeports sont regroupées par exploitation demandeuse.

L'écran est partagé en 3 parties :

- une partie réservée à la demande d'autorisation d'édition faite à la BDNI par la base locale.
- une partie réservée à la réponse faite par la BDNI : cette réponse est soit un accord d'éditer, soit un refus.
- une partie réservée à la date d'édition du passeport remontée par la base locale.

Dans l'exemple choisi, une demande de réédition de passeport pour cause de modification de la date de naissance de l'animal (cause=4) a été formulée par la base locale.

La réponse de la BDNI à cette demande est un refus (code 41) car à la date de la demande, l'animal était connu comme mort en BDNI (date de mort=26/07/2000).

La base locale a transmis à la BDNI (par VSE daté du 26/07/2000) la date réelle d'édition du passeport (26/07/2000) en mode dégradé (puisque refus BDNI).

2.2.2 Document « Bovin échangé avec un numéro français de gestion »

Données affichées : les données générales concernant l'animal à partir de son numéro de gestion:

- onglet « *Dossier* » : naissance – import/échange - filiation - limitation de mouvements - rebouclage
- onglet « *Mouvements* » : mouvements d'entrée et de sortie
- onglet « *Passeports* » : demandes et éditions de passeports accordées ou refusées

Paramètre(s) à saisir : un numéro français de gestion.

Remarque : Le numéro français de gestion apparaît dans la cadre "e" sur la face recto du passeport de l'animal.

On pourra se reporter à la définition du numéro français de gestion du dictionnaire de données.

Attention : les 2 documents «Bovin » et « Bovin échangé avec un numéro français de gestion » diffèrent uniquement par la nature du paramètre saisi en entrée. Le document « Bovin échangé avec un numéro français de gestion » est réservé aux bovins étrangers non rebouclés ayant un numéro français de gestion.

2.2.3 Document « Passeports d'un bovin»

Données affichées : les données concernant les demandes d'édition de passeports accordées ou refusées, regroupées par exploitation demandeuse (dans le cas des demandes refusées, seule la dernière demande pour la même cause et la même réponse est affichée).

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification de bovin (ex : 1598069146) et un code pays (ex : FR).

Remarque : il s'agit du même écran que celui de l'onglet « *Passeports* » du document «Bovin »

2.2.4 Document « Mouvements d'un bovin »

Données affichées : les mouvements d'entrée et de sortie d'un animal dans les différentes exploitations où il a été détenu, triés par date d'entrée.

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification de bovin (ex : 1598069146) et un code pays (ex : FR).

Remarque : il s'agit du même écran que celui de l'onglet « *Mouvements* » du document « Bovin ».

2.2.5 Document « Descendance d'un bovin mère porteuse et-ou génétique »

Données affichées : les veaux issus de l'animal, triés selon l'ordre croissant de la date de naissance

- onglet « *Mère porteuse* » : les produits issus de l'animal en qualité de mère porteuse
- onglet « *Mère génétique* » : les produits issus de l'animal en qualité de mère génétique

Remarques:

Les données affichées sur les écrans "Mère porteuse" et "Mère génétique" peuvent être les mêmes lorsque le bovin est à la fois mère porteuse et mère génétique (cas où la technique de transplantation embryonnaire n'est pas pratiquée).

Il peut arriver que la mère d'un bovin ait été enregistrée dans la BDNI sans son code pays (seul le numéro national d'identification est renseigné) et que cette même mère soit, pour un autre veau, enregistrée avec son identifiant complet (code pays renseigné). Sont concernés des animaux anciens. Dans ce cas, tous les produits issus de ce bovin peuvent être récupérés en saisissant, en entrée de l'écran, la chaîne "**" pour le code pays, le caractère "*" permettant de remplacer n'importe quel caractère.

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification de bovin (ex : 1598069146) et un code pays (ex : FR) ou la chaîne "**" qui permet de prendre en compte tous les codes pays (y compris un code pays non renseigné).

2.2.6 Document « Exploitation »

Données affichées : données courantes de l'exploitation : type (10 –élevage-, 31 -centre d'allotement- …), productions associées, nom et adresse de l'exploitation, détenteur responsable de l'exploitation, périodes d'activité par production (date de début – date de fin), informations identitaires sur les détenteurs successifs de l'exploitation avec l'information sur la date de début de lien détenteur-exploitation, séries de boucles qui ont été attribuées à l'exploitation.

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification d'exploitation (ex : 12303012). Le code pays de l'exploitation est par défaut la France (« FR »).

Remarque : la définition de l'exploitation en BDNI est équivalente à la notion de cheptel souvent utilisée en local.

2.2.7 Document « Détenteur »

Données affichées : données courantes du détenteur : raison sociale, nom, adresse, périodes d'activité (date de début – date de fin), exploitations sous la responsabilité du détenteur avec l'information sur la date de début de lien détenteur-exploitation.

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification de détenteur (ex : 012303012) et un code pays (ex : FR).

2.2.8 Document « Mouvements des bovins d'une exploitation »

Données affichées : les mouvements d'entrée et de sortie des animaux d'une exploitation triés par numéro d'identification de bovin.

L'affichage concerne

- soit l'ensemble des mouvements enregistrés en BDNI (depuis sa mise en place)
- soit est limitée à une année choisie par l'utilisateur. Le système affiche alors les mouvements des animaux qui sont présents dans l'exploitation à la date saisie (le 1er janvier de l'année choisie) ou après la date choisie, à savoir :
    - les entrées qui n'ont pas de sortie correspondante
    - les entrées appariées à une sortie qui est postérieure à la date choisie

  Exemple : si l'année de début de recherche est 2003, les mouvements d'entrée et de sortie qui s'affichent sont :
    - les mouvements d'entrée (quelque soit la date d'entrée) des bovins qui ne sont pas sortis de l'exploitation (sans date de sortie)
    - les mouvements d'entrée (quelque soit la date d'entrée) et leurs sorties associées des bovins qui ont quitté l'exploitation après le 01/01/2003 (sortie >=01/01/2003).

Paramètre(s) à saisir : une année (ex : 2001) ou l'expression « TOUT » dans le cas où la recherche n'est pas limitée dans le temps et un numéro national d'identification d'exploitation (ex : 12303012).

2.2.9 Document « Mouvements de bovins pour une cause de sortie donnée dans une exploitation »

Données affichées : pour une exploitation et une cause de sortie choisies par l'utilisateur

- onglet « *MvtExploit* » : la liste triée par numéro de bovin des animaux ayant été détenus dans l'exploitation avec leurs mouvements d'entrée et de sortie dans l'exploitation.
- onglet « *SuiviMvt* » : l'ensemble de toutes les périodes de détention (mouvements d'entrée et de sortie) des bovins qui ont quitté l'exploitation d'étude avec la cause de sortie saisie. On retrouve, pour chacun des bovins, les mouvements notifiés dans l'exploitation d'étude. Cette liste est triée par numéro de bovin puis par n° d'exploitation de détention.

Paramètre(s) à saisir : un numéro national d'identification d'exploitation (ex : 12303012) et une cause de sortie (ex : "B" pour la cause Boucherie) ou "*" si l'on veut toutes les causes (le caractère «* » remplaçant n'importe quel caractère).

Remarque : ce document permet de rendre autonomes les DDSV dans leur travail de recherche des animaux issus d'une exploitation atteinte d'ESB (travail effectué auparavant par la Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires).

2.2.10 Document « Inventaire de contrôle »

L'inventaire de contrôle étant un document largement utilisé par les services déconcentrés, il est davantage détaillé.

L'ancienne version de l'inventaire de contrôle est remplacée par cette nouvelle version, dont la présentation est mieux adaptée aux besoins des utilisateurs (1 seule ligne par animal où s'affichent l'entrée et la sortie si elle existe) et dans laquelle, le calcul des boucles restantes a été révisé.

L'inventaire, sous cette nouvelle présentation, reste conforme au modèle décrit dans la circulaire DPEI/SPM/MGA/C2004-4008 – DGAL/SDSPA/C2004-8003 du 26 janvier 2004.

Données affichées : les bovins ayant séjourné dans l'exploitation durant la période d'un an qui précède la date de l'interrogation, triés par ordre croissant du n° de travail.

NB : Dans la suite, on utilisera le terme de « période d'étude » qui est définie par 2 dates :

- une date de début de période = date de l'interrogation – 1 an
- une date de fin de période = date de l'interrogation

Les bovins sont répartis selon 2 listes :

- 1ère liste : les animaux présents dans l'exploitation à la date de fin de période
- 2ième liste : les animaux sortis de l'exploitation à la date de fin de période

Exemple : si l'interrogation a lieu le 01/06/2004, la période étudiée s'étend du 01/06/2003 au 01/06/2004.

- 1ère liste : les bovins présents, c'est à dire les animaux ayant un mouvement d'entrée dans l'exploitation sans mouvement de sortie associé
- 2ième liste : les animaux sortis, c'est à dire les animaux ayant
  - un mouvement d'entrée dans l'exploitation
  - un mouvement de sortie associé postérieur au 01/06/2003

Pour chaque bovin sont affichées les informations suivantes :

- les données de naissance : date de naissance, sexe (F : femelle – M : mâle), type racial de l'animal et de ses parents, l'indicateur (O/N) de naissance de l'animal dans l'exploitation.
- des informations utilisées dans le cadre des demandes de prime : date de 1er vêlage (contrôle du caractère vache ou génisse d'une femelle), affichage d'un indicateur pour repérer les femelle éligibles à la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes).
- les mouvements d'entrée (1ère et 2ième liste) et de sortie (2ième liste) caractérisant la présence de l'animal dans l'exploitation durant la période d'étude. On se reportera à l'onglet « Référentiel Mvt » pour avoir la signification des codes mouvement.
- les éditions de passeports : date d'édition du passeport original et dernières dates de réédition ou de duplicata du passeport de l'animal
- les remplacements de boucles de l'animal effectués dans l'exploitation (données "date dernière livraison" – "Nbre à cette date"). L'affichage ne concerne que les rebouclages de type R2 (les rebouclages de type R1 faits en local au normographe ne sont pas enregistrés en BDNI)
- le nombre total de boucles de remplacement pour l'animal de sa naissance jusqu'à la date de fin de période.

Remarque importante : La requête permet à l'utilisateur d'afficher et d'éditer plusieurs (6 au maximum) inventaires de contrôle en une seule fois.

Attention, cette possibilité de consultation multiple peut entraîner une dégradation des temps de réponse, en particulier avec Web-i.

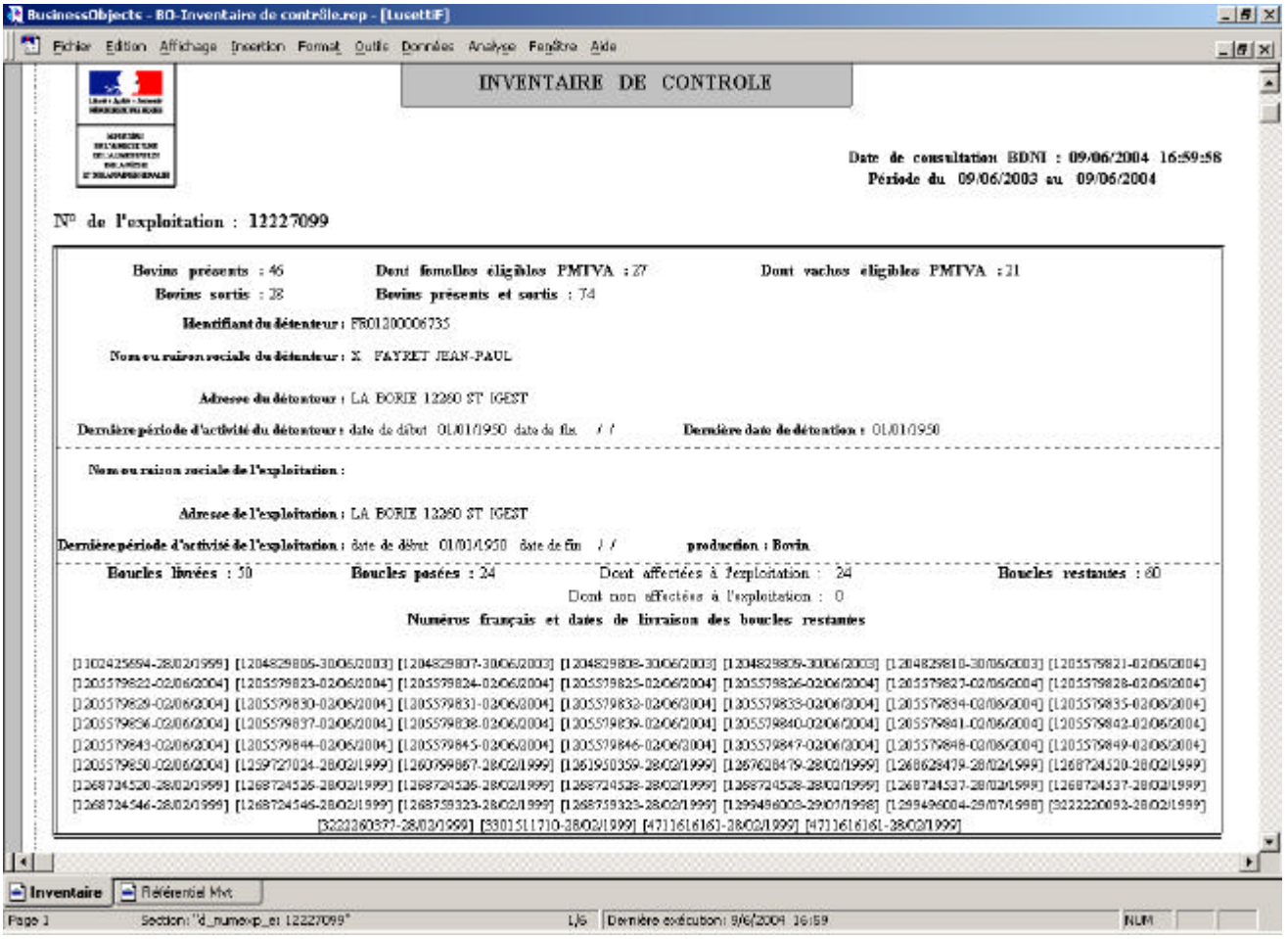
Paramètre(s) à saisir : un ou plusieurs (6 au maximum) numéraux nationaux d'identification d'exploitation. Dans le cas où l'utilisateur saisit une liste de numéros, ceux ci doivent être séparés par une virgule (ne pas mettre de caractère « espace » entre la virgule et le numéro)

Ex : 11111111,11222222,11333333

Copies d'écrans :

2.2.10.1 onglet « Inventaire »

1ère page de l'inventaire : affichage d'informations générales sur l'exploitation et comptages se rapportant à la période d'étude



- comptages des bovins :
  - présents dans l'exploitation à la date de fin de période (=date de l'interrogation) (=nb1)
  - sortis de l'exploitation à la date de fin de période (=nb2)
  - présents et sortis (=nb1+nb2)
  - femelles éligibles à la PMTVA = nombre de bovins présents dans l'exploitation à la date de fin de période qui sont :
    - de sexe femelle
    - âgés de plus de 8 mois à la date de fin de période
    - de type racial éligible à la PMTVA
  - vaches éligibles à la PMTVA = nombre de femelles éligibles à la PMTVA qui ont vêlé (date de 1er vêlage renseignée)

- comptages des boucles :
  - boucles livrées = nombre de boucles livrées à l'exploitation **durant la période d'étude** (= année précédant la date d'interrogation).
  - boucles posées = nombre de bovins (hors veaux morts nés non bouclés) nés dans l'exploitation **durant la période d'étude**. Parmi ces boucles posées, on distinguera celles qui ont été livrées à l'exploitation (« *Dont affectées à l'exploitation* ») et celles dont les informations de livraison n'ont pas été transmises à la BDNI (« *Dont non affectées à l'exploitation* »).
  - boucles restantes non posées = nombre de boucles livrées à l'exploitation, non posées sur un animal de l'exploitation et qui, à la date de fin de période, sont toujours affectées à l'exploitation.

    Chaque boucle restante est affichée [N° de boucle – date de livraison dans l'exploitation]. La liste des boucles restantes est triée par n° de boucles

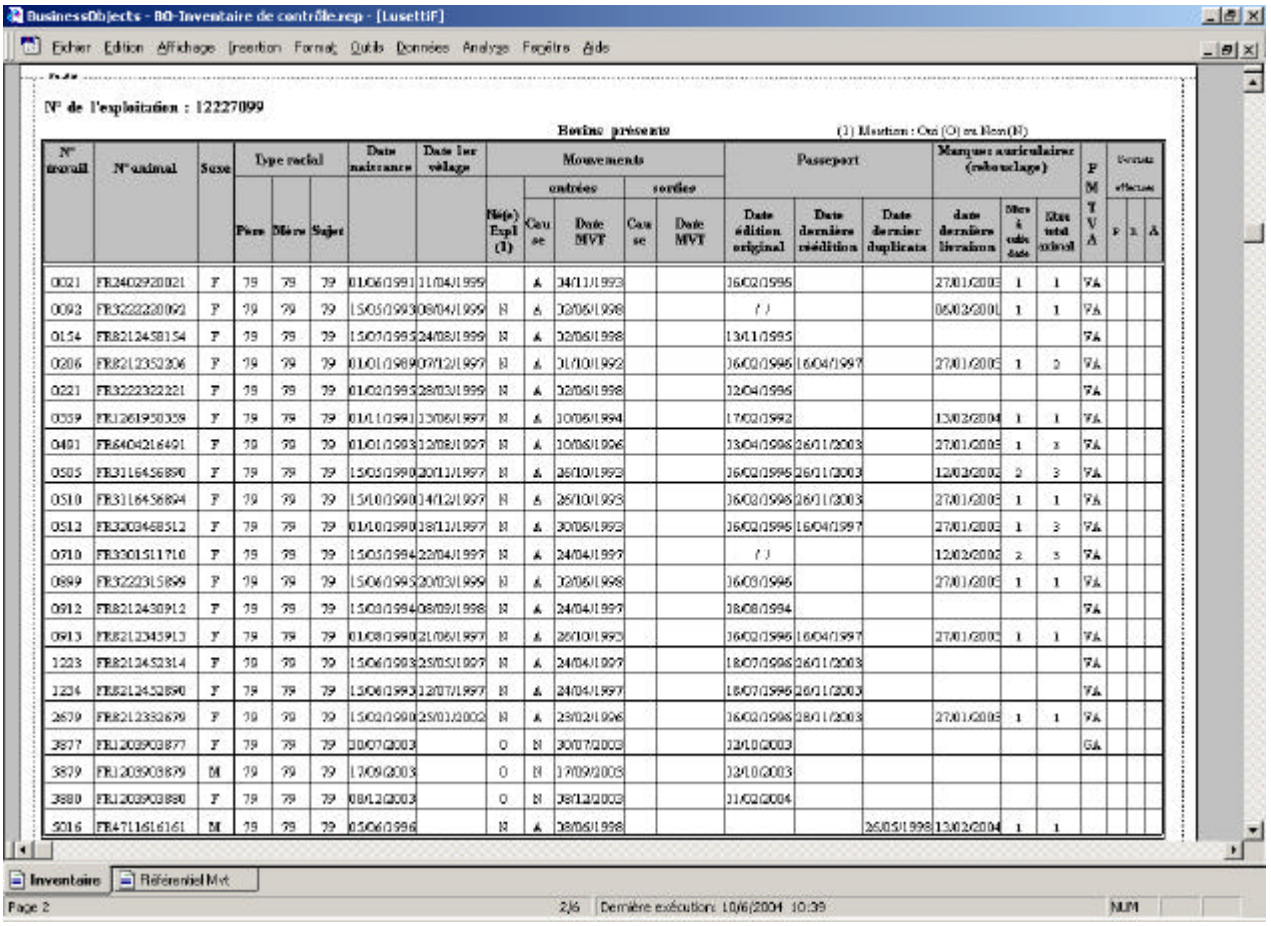
    Remarques :

    – une boucle transférée dans une autre exploitation (avec une date de livraison postérieure) ne fait plus partie du stock de boucles de l'exploitation.

    – Dans le comptage des boucles livrées et des boucles restantes, sont prises en compte celles notifiées plusieurs fois dans l'exploitation (même numéro de boucles livrées plusieurs fois dans l'exploitation à la même date ou à une date différente). Ces informations multiples ont été enregistrées en BDNI telles qu'elles ont été transmises par les bases locales. Elles sont donc affichées telles qu'elles dans l'inventaire de contrôle même si elles résultent probablement d'une erreur dans la transmission des informations de la base locale vers la BDNI. Elles concernent essentiellement des données anciennes.

    – Dès qu'une boucle livrée dans une exploitation a été posée sur un animal de l'exploitation, elle ne fait plus partie des boucles restantes (même si elle a été livrée en doublon dans l'exploitation).

1ère page de la liste des bovins présents : bovins dont le dernier mouvement d'entrée dans l'exploitation est sans sortie associée.



N° travail	N° animal	Sexe	Type racial			Date naissance	Date 1er vêlage	Mouvements					Passeport			Marques auriculaires (rebouclage)			PMTVA	Constats effectués		
									entrées		sorties											
			Père	Mère	Sujet			Nat(e) Expl (1)	Cause	Date MVT	Cause	Date MVT	Date édition original	Date dernière réédition	Date dernier duplicata	date dernière livraison	Mère à cette date	Etat actuel animal		P	R	A
0021	FR2402920021	F	79	79	79	01/06/1993	11/04/1999		A	24/11/1993			16/02/1995			27/01/2003	1	1	VA			
0093	FR3222220093	F	79	79	79	15/05/1993	08/04/1999	N	A	02/06/1998			/ /			06/02/2001	1	1	VA			
0154	FR8212458154	F	79	79	79	15/07/1995	24/08/1999	N	A	02/06/1998			13/11/1995						VA			
0206	FR8212352206	F	79	79	79	01/01/1989	07/12/1997	N	A	01/10/1992			16/02/1995	16/04/1997		27/01/2003	1	0	VA			
0221	FR3222322221	F	79	79	79	01/02/1995	28/03/1999	N	A	02/06/1998			12/04/1995						VA			
0339	FR1261950339	F	79	79	79	01/11/1991	13/06/1997	N	A	10/06/1994			17/02/1992			13/02/2004	1	1	VA			
0401	FR6404216401	F	79	79	79	01/01/1993	12/08/1997	N	A	10/06/1996			13/04/1998	26/11/2003		27/01/2003	1	3	VA			
0505	FR3116456890	F	79	79	79	15/05/1990	20/11/1997	N	A	26/10/1992			16/02/1995	26/11/2003		12/02/2002	2	3	VA			
0510	FR3116458824	F	79	79	79	15/10/1990	04/12/1997	N	A	26/10/1993			16/02/1995	26/11/2003		27/01/2003	1	1	VA			
0512	FR3203468512	F	79	79	79	01/10/1990	18/11/1997	N	A	30/06/1993			16/02/1995	16/04/1997		27/01/2003	1	3	VA			
0710	FR3301511710	F	79	79	79	15/05/1994	22/04/1997	N	A	24/04/1997			/ /			12/02/2002	2	3	VA			
0899	FR3222315899	F	79	79	79	15/06/1995	20/03/1999	N	A	02/06/1998			16/03/1995			27/01/2003	1	1	VA			
0912	FR8212430912	F	79	79	79	15/03/1994	08/09/1998	N	A	24/04/1997			18/08/1994						VA			
0913	FR8212345913	F	79	79	79	01/08/1990	21/06/1997	N	A	26/10/1993			16/02/1995	16/04/1997		27/01/2003	1	1	VA			
1203	FR8212452814	F	79	79	79	15/06/1993	25/05/1997	N	A	24/04/1997			18/07/1996	26/11/2003					VA			
1236	FR8212452890	F	79	79	79	13/06/1993	12/07/1997	N	A	24/04/1997			18/07/1996	26/11/2003					VA			
2679	FR8212332679	F	79	79	79	15/02/1998	25/01/2002	N	A	25/02/1998			16/02/1995	26/11/2003		27/01/2003	1	1	VA			
3877	FR1203903877	F	79	79	79	30/07/2003		O	N	30/07/2003			13/10/2003						GA			
3879	FR1203903879	M	79	79	79	17/09/2003		O	N	17/09/2003			13/10/2003									
3880	FR1203903880	F	79	79	79	08/12/2003		O	N	08/12/2003			11/02/2004									
5016	FR4711616161	M	79	79	79	01/06/1996		N	A	02/06/1998					26/05/1998	13/02/2004	1	1				

Remarques :

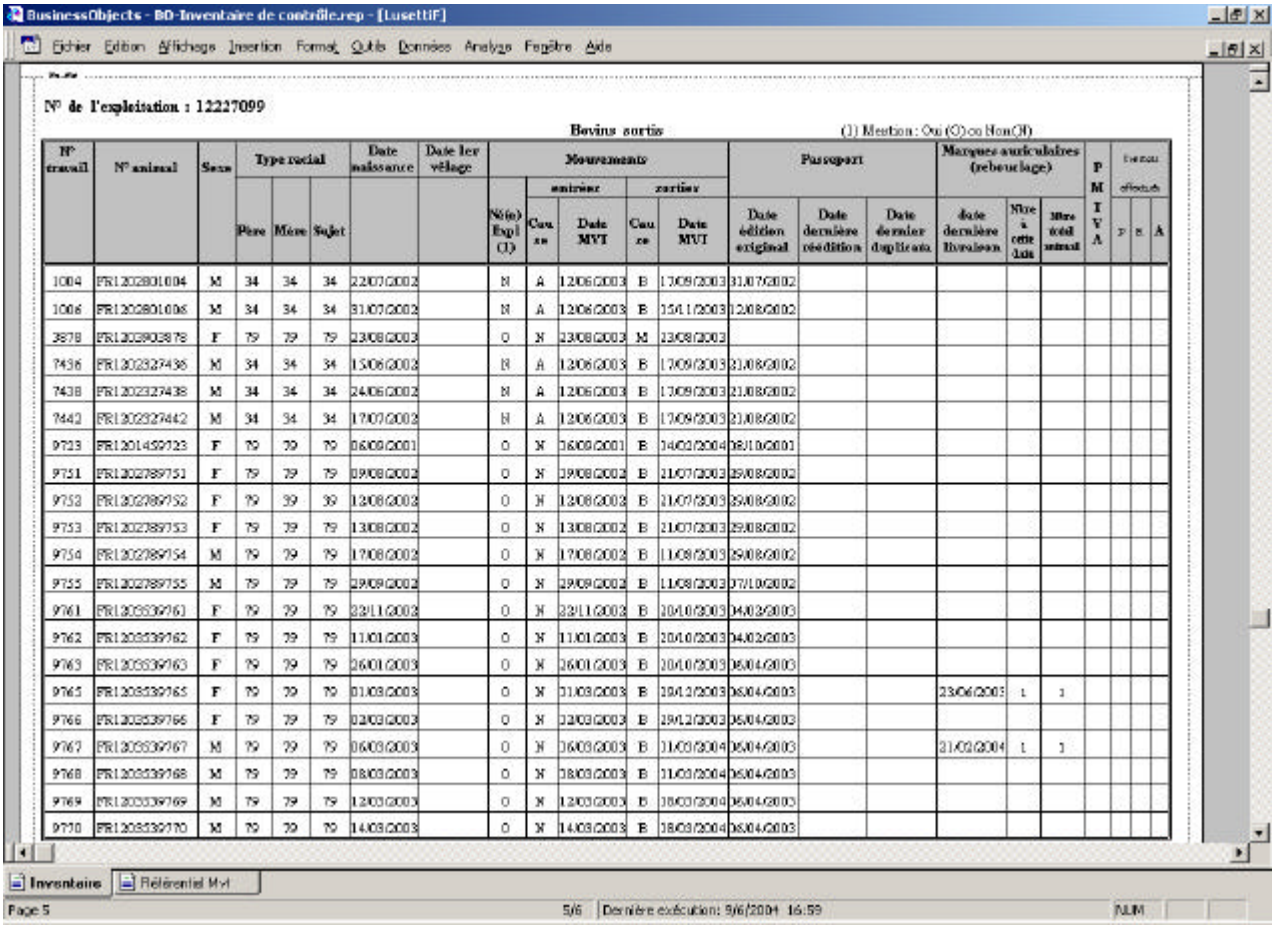
- dans les colonnes «Mouvements », la partie réservée aux «sorties » est non renseignée dans la quasi totalité des cas. Il se peut cependant que pour certains bovins s'affichent (sur 2 lignes) :
    - une entrée et une sortie associée
    - puis une entrée

  Il s'agit des bovins présents dans l'exploitation à la date de l'interrogation et ayant eu antérieurement une période de détention durant la période d'étude (sortie postérieure à la date de début de période).

- dans la colonne intitulée «PMTVA » :
    - VA : signifie que le bovin est identifié comme vache allaitante éligible à la PMTVA (date de 1er vêlage renseignée)
    - GA : signifie que le bovin est identifié comme génisse allaitante éligible à la PMTVA

- Les 3 dernières colonnes [« P », «R », «A »] de la rubrique «Constats effectués » sont réservées aux contrôleurs pour leur visite terrain.

1ère page de la liste des bovins sortis



N° travail	N° animal	Sexe	Type racial			Date naissance	Date 1er vêlage	Mouvements					Passeport			Marques auriculaires (rebouclage)			PMTVA	Evénements effectués		
									entrées		sorties											
			Père	Mère	Sujet			N°(s) Expl (1)	Cause	Date MVT	Cause	Date MVT	Date édition original	Date dernière réédition	Date dernier duplicata	date dernière livraison	Nbre à cette date	Nbre total animal		P	B	A
1004	FR1202801004	M	34	34	34	22/07/2002		N	A	12/06/2003	B	17/09/2003	31/07/2002									
1006	FR1202801006	M	34	34	34	31/07/2002		N	A	12/06/2003	B	15/11/2003	12/08/2002									
3878	FR1202803878	F	79	79	79	23/08/2003		O	N	23/08/2003	M	23/08/2003										
7436	FR1202327436	M	34	34	34	15/06/2002		N	A	12/06/2003	B	17/09/2003	31/08/2002									
7438	FR1202327438	M	34	34	34	24/06/2002		N	A	12/06/2003	B	17/09/2003	21/08/2002									
7442	FR1202327442	M	34	34	34	17/07/2002		N	A	12/06/2003	B	17/09/2003	21/08/2002									
9723	FR1201459723	F	79	79	79	06/09/2001		O	N	06/09/2001	B	14/02/2004	08/10/2001									
9751	FR1202789751	F	79	79	79	09/08/2002		O	N	29/08/2002	B	21/07/2003	29/08/2002									
9752	FR1202789752	F	79	79	79	12/08/2002		O	N	12/08/2002	B	21/07/2003	29/08/2002									
9753	FR1202789753	F	79	79	79	13/08/2002		O	N	13/08/2002	B	21/07/2003	29/08/2002									
9754	FR1202789754	M	79	79	79	17/08/2002		O	N	17/08/2002	B	11/08/2003	29/08/2002									
9755	FR1202789755	M	79	79	79	29/09/2002		O	N	29/09/2002	B	11/08/2003	07/10/2002									
9761	FR1205539761	F	79	79	79	23/11/2002		O	N	23/11/2002	B	20/10/2003	14/03/2003									
9762	FR1205539762	F	79	79	79	11/01/2003		O	N	11/01/2003	B	20/10/2003	04/03/2003									
9763	FR1205539763	F	79	79	79	26/01/2003		O	N	26/01/2003	B	20/10/2003	16/04/2003									
9765	FR1205539765	F	79	79	79	01/03/2003		O	N	01/03/2003	B	19/12/2003	16/04/2003			23/06/2003	1	1				
9766	FR1205539766	F	79	79	79	02/03/2003		O	N	02/03/2003	B	19/12/2003	16/04/2003									
9767	FR1205539767	M	79	79	79	06/03/2003		O	N	06/03/2003	B	31/03/2004	16/04/2003			31/03/2004	1	1				
9768	FR1205539768	M	79	79	79	08/03/2003		O	N	08/03/2003	B	31/03/2004	16/04/2003									
9769	FR1205539769	M	79	79	79	12/03/2003		O	N	12/03/2003	B	18/03/2004	16/04/2003									
9770	FR1205539770	M	79	79	79	14/03/2003		O	N	14/03/2003	B	18/03/2004	16/04/2003									

Remarques :

- dans les colonnes « Mouvements », la partie réservée aux « sorties » est toujours renseignée
- la colonne intitulée «PMTVA » n'est jamais renseignée (le droit à la PMTVA s'appliquant uniquement aux bovins présents).

2.2.10.2 onglet« Référentiel Mvt »

Tableau des codes-libellés des causes mouvement référencées pour les exploitations d'élevage, répartis en fonction du type de mouvement (entrées – sorties).

2.2.11 Document « Inventaire de contrôle avec dates de périodes»

Données affichées :

Il s'agit du même document que l'inventaire de contrôle (sans date) décrit précédemment (2.2.10) à la différence que la période d'étude est ici choisie par l'utilisateur (cette période est égale, dans l'inventaire de contrôle, à l'année précédant la date d'interrogation).

Les informations affichées se rapportent donc à cette période d'étude (définie par une date de début et une date de fin).

Paramètre(s) à saisir :

- un ou plusieurs (6 au maximum) numéraux nationaux d'identification d'exploitation. Dans le cas où l'utilisateur saisit une liste de numéros, ceux ci doivent être séparés par une virgule (ne pas mettre de caractère « espace » entre la virgule et le numéro)

  Ex : 11111111,11222222,11333333

- une date de début de période (Ex : 25/03/2002) et une date de fin de période (Ex : 18/01/2003)

2.3 Dictionnaire des données

- Les données sont classées selon l'ordre alphabétique.
- Les données dont la signification et les valeurs prises ne présentent aucune difficulté de compréhension ne sont pas répertoriées dans ce dictionnaire (exemples : Nom , Date de naissance, Date de mort, Date abattage, Date équarrissage, …).
- Certaines données sont communes à plusieurs documents. La définition de ces données reste inchangée quelque soit le document.
- Certaines données peuvent apparaître sous des libellés quelque peu différent d'un document à l'autre. Dans la suite du document, les variantes du libellé courant sont affichées entre parenthèses

Liste des données

Pour chaque donnée, il sera fourni la définition, le format et éventuellement, la liste des valeurs prises. Un exemple explicite sera donné si nécessaire.

A

Apporteur (APP) 26

C

Cause de demande (pour édition de passeport) 26
Cause MVT 26
Code destination 27
Code limitation 28
Code localisation 28
Code pays 28
Code race génétique (Code race mère génétique - Code race père) 29

D

Date d'édition : 32
Date de livraison : 32
Date de réponse : 32
Date de VSE : 32
Date MVT : 32
Dérogation passeport : 33

E

Exploitation (Exploitation de naissance - Exploitation naiss.- Exploitation notifiante - Exploitation de 1ère introduction) : 33

F

Filiation (Filié) : 34

I

Identifiant animal (N° animal - Animal - Identifiant père - Identifiant mère) : 34
Identifiant du détenteur : 34

M

Mère génétique : 35
Mère porteuse : 35

N

N° d'origine : 35
N° français de gestion : 35
N° travail (N° travail mère génétique) : 35

P

Pays résidence : 36
Présence d'un jumeau : 36

R

Raison sociale : 36
Rebouclé : 38
Réponse à la demande (de passeport) : 38

S

Sexe : 39
Statut des données (statut) : 39

T

Témoin de naissance (Témoin naiss.) : 40
Transplantation embryonnaire : 40
Type de demande : 41
Type exploitation : 41
Type MVT : 41
Type race (Type race père - Type race mère - Race père - Race mère - Type racial): 42

Apporteur (APP)

Définition : Code identifiant de l'organisme apporteur de l'information dans la BDNI. Il se présente sous la forme "xxxIPG" ou "xxxARS" où xxx correspond au numéro du département de l'émetteur d'information. Le code « IPG » signifie que la donnée a été transmise par un EDE, le code « ARS » que la donnée est issue d'une base régionale. Le code 031BDN est réservée aux données « bovins » ayant fait l'objet du traitement de résolution des occurrences multiples (lié à l'opération de reprise des données) et qui n'ont pas été validées par l'EDE (cf point 1.3.1).

Format : 6 caractères.

Exemple : 015IPG

Cause de demande (pour édition de passeport)

Définition : Ce code précise la raison de la demande d'édition du passeport faite par la base locale.

Format : 2 chiffres maximum

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Passeport original
1	Duplicata
2	Réédition cause modification sur le sexe
3	Réédition cause modification sur le type racial du sujet
4	Réédition cause modification sur la date de naissance
5	Réédition cause doublon sur le numéro de travail
6	Réédition cause majeure
7	Réédition cause modification de l'Etat Civil Bovin
8	Réédition suite à échange
9	Réédition autres causes

Cause MVT

Définition : Précise pour un mouvement d'entrée ou de sortie dans une exploitation la cause de ce mouvement.

Format : 1 caractère

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé	Valide à partir de	Valide jusqu'en
A	Entrée par Achat		
B	Sortie pour Boucherie		
C	Sortie pour auto-Consommation		
D	Sortie pour Don		01/01/1999
E	Sortie pour Elevage ou vente		
H	Sortie pour prêt ou pension	01/01/1998	
H	Sortie pour héritage		01/01/1999
L	Entrée par Location		01/01/1999
L	Sortie pour Location		01/01/1999
M	Sortie pour Mort		
N	Entrée par Naissance		
P	Entrée par Prêt ou Pension		
P	Sortie pour Prêt ou Pension		01/01/1999
U	Sortie pour multipropriété		01/01/1999
X (*)	Autre cause d'entrée ou de sortie		

(*) Ce code est seulement valide en BDNI. Il a servi à enregistrer des codes de mouvements fournis par les EDE et ne correspondant pas à la nomenclature du Cahier des Charges des Opérations Terrains (CCOT).

Code destination

Définition : Explicite une décision administrative de la DSV concernant la destination d'un animal limité dans ses mouvements pour raison sanitaire ou suite à un problème d'identification.

Format : 1 caractère

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
A	Abattage (destiné à l'abattoir)
D	Destruction (destiné à l'équarrissage)
Blanc	Sans destination

Code limitation

Définition : Explicite, pour une exploitation ou un animal, les raisons d'une limitation de mouvement éventuelle.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Pas de limitation de mouvement
1	Limitation de mouvement pour raisons sanitaires
2	Limitation de mouvement pour raisons administratives
3	Limitation de mouvement pour raisons sanitaires et administratives

Code localisation

Définition : Correspond en principe au code postal de l'exploitation. Dans certains cas, le code localisation correspond au code INSEE de la commune où est située l'exploitation.

Format : 5 caractères

Code pays

Définition : Code alphabétique affecté à un pays.
Pour les pays de l'Union Européenne, il est fixé par l'annexe au règlement (CE) N° 2629/97.
Pour les pays hors Union Européenne, ce code répond à la norme ISO.
Dans la BDNI, le code pays est représenté par les deux premières lettres des identifiants animal, exploitation et détenteur.

Format : 2 caractères

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants pour les pays CE :

Code	Libellé
DE	Allemagne
AT	Autriche
BE	Belgique
CY	Chypre
DK	Danemark
ES	Espagne
EE	Estonie
FI	Finlande
FR	France

Code	Libellé
EL	Grèce
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
UK	Royaume-Uni
SK	Slovaquie
SI	Slovénie
SE	Suède
CZ	République Tchèque

Code race génétique (Code race mère génétique - Code race père)

Définition : Code race au sens génétique pouvant être attribué à l'animal

Format : 2 chiffres

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
10	Bison
12	Abondance
14	Aubrac
15	Jersiaise
17	Angus
18	Ayrshire
19	Pie Rouge des Plaines
20	Buffle
21	Brune
23	Salers
24	Bazadaise
25	Blanc Bleu

Code	Libellé
26	Bordelaise
29	Bretonne Pie Noire
30	Auroch reconstitué
31	Tarentaise
32	Chianina
33	Lourdaise
34	Limousine
35	Simmental Française
36	Corse
37	Raço di biou (Camargue)
38	Charolaise
39	Métis (divers produits de croisement hors programmes agréés)
40	¾ Montbéliarde
41	Rouge des prés
42	Dairy Shorthorn
43	Armoricaine
44	Autres races traites étrangères
45	South Devon
46	Montbéliarde
48	Autres races allaitantes étrangères
49	Marchigiana
50	¾ Normande
51	De combat (Espagnole Brava)
52	Bleue du Nord
53	Villard de Lans
54	N'Dama
55	Créole
56	Normande
57	Vosgienne
58	Maraichine
60	¾ Prim' Holstein
61	Béarnaise
63	Rouge Flamande
65	Ferrandaise
66	Prim' Holstein
67	Programme Fédération Européenne Pie Rouge
69	Froment du Léon
71	Parthenaise
72	Gasconne

Code	Libellé
73	Galloway
74	Guernesey
75	Piemontaise
76	Nantaise
77	Mirandaise (Gasconne aréolée)
78	Gelbvieh
79	Blonde d'Aquitaine
81	Brahma
82	Herens
84	Programme UMOTEST Red Holstein x Montbéliarde
85	Hereford
86	Highland Cattle
88	Saosnoise
91	Programme Red Holstein x Abondance
92	Canadienne
93	Coopelso 93
95	Inra 95
97	Casta (Aure et St Girons)

Liste des valeurs périmées qui peuvent toutefois exister dans la BDNI :

Code	Libellé
16	UALC Souche Optimale
22	Brune Suisse
27	Brune divers
28	Simmental
47	UALC Souche Maximale
59	Pie Rouge continentale
62	Fleckvieh
68	Frisonne Hosltein
83	Hostein Friesian
87	Programme Red Holstein x PR des Plaines
89	Pie Rouge Hollandaise
94	Rouge Danoise
96	Rouge des Flandres
98	Holstein red Friesan
99	Divers importations

Date d’édition

Définition : Date d'édition physique reportée sur le passeport.

Format : Date

Date de livraison

Définition : Date à laquelle les boucles ont été livrées à l'exploitation.

Format : Date

Date de réponse

Définition : Date de la réponse de la BDNI à une demande de passeport formulée par la base locale (qu'elle soit acceptée ou refusée).

Format : Date

Date de VSE

Définition : Le VSE (Vecteur Standard d’Echange) est un fichier émis par le logiciel local qui contient les données d’identification bovine à transmettre à la BDNI. La date de VSE correspond à la date de création du VSE en base locale.

Format : Date

Date MVT

Définition : Date d'entrée ou de sortie dans l'exploitation.

Format : Date

Dérogation passeport

Définition : La dérogation de passeport, accordée par la DGAL, autorise l'EDE à faire une demande de passeport pour un animal ayant une limitation de mouvement pour cause sanitaire. Cette dérogation est valide durant une période limitée (date début – date fin).

Format : 1 caractère

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Autorisé
1	Refusé

Exploitation (Exploitation de naissance - Exploitation naiss.- Exploitation notifiante - Exploitation de 1ère introduction)

Définition : Tout établissement, toute construction ou, dans le cas d'une exploitation à ciel ouvert, tout lieu situé sur le territoire d'un état membre dans lequel les animaux sont détenus, élevés ou entretenus. Une exploitation est identifiée de façon unique par son code d'identification .

Format : Le code d'identification d'une exploitation dans l'Union Européenne est composé du code pays (2 lettres) et du numéro national d'identification de l'exploitation dans le pays (12 caractères maximum). Pour la France, le code pays est "FR", le numéro national d'identification de l'exploitation est composé de 8 chiffres. Pour les exploitations d'élevage, les deux premiers chiffres du n° national d'identification sont le code INSEE du département, les 3 suivants le code INSEE de la commune et les 3 derniers un n° d'ordre dans la commune.

On se reportera à la définition de la donnée « Code pays » pour avoir la liste des codes pays.

Remarques : La donnée « Exploitation notifiante » correspond au numéro national d'identification de l'exploitation (absence du code pays). On parle « d'exploitation de naissance » pour un animal né en France, «d'exploitation de 1ère introduction » pour un animal échangé ou importé.

Exemple : FR15225080

Filiation (Filié)

Définition : Indique si l'animal est filié.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Non filié
1	Filié mais filiation non renseignée
2	Filiation renseignée

Identifiant animal (N° animal - Animal - Identifiant père - Identifiant mère)

Définition : Un bovin est identifié de façon unique par son code d'identification.

Format : Le code d'identification d'un bovin est composé du « code pays » (2 lettres) et du numéro national d'identification du bovin dans le pays (12 caractères maximum). Pour la France, le code pays est "FR", le numéro national d'identification du bovin est composé de 10 chiffres. Les deux premiers chiffres du n° national d'identification sont le code INSEE du département où se trouve l'animal au moment de son identification.

On se reportera à la définition de la donnée « Code pays » pour avoir la liste des codes pays.

Exemple : FR1598069146

Identifiant du détenteur

Définition : Le détenteur se définit comme étant « toute personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire, y compris durant le transport ou sur un marché ». Les détenteur sont les éleveurs, les négociants, les responsables de centre d'allotement, de marché, de centre d'abattage, d'équarrissage. Un détenteur est identifié de façon unique par son code d'identification .

Format : le code d'identification d'un détenteur est composé du code pays (2 lettres) et du numéro national d'identification dans le pays (12 caractères maximum). Pour la France, le code pays est "FR".

On se reportera à la définition de la donnée « Code pays » pour avoir la liste des codes pays.

Exemple : FR01200008090

Mère génétique

Définition : Dans le cas d'une transplantation embryonnaire, la mère génétique est la donneuse d'embryon.

Mère porteuse

Définition : Dans le cas d'une transplantation embryonnaire, la mère porteuse est la receveuse de l'embryon.

N° d'origine

Définition : Numéro national du pays d'origine d'un bovin importé ou échangé qui a été rebouclé à son entrée en France.

Format : : 16 caractères maximum

N° français de gestion

Définition : Numéro national français virtuel affecté à un bovin échangé non rebouclé. Cette donnée est définie dans le paragraphe 2.5 "Procédure d'identification pour les animaux introduits en France" (page 37) du cahier des charges national des opérations de terrain (CCOT) : « Pour chaque bovin échangé, un lien doit être établi entre l'identification de l'Etat Membre d'origine et un numéro de gestion attribué à l'animal dans la base de données. Ce numéro, enregistré dans la base de données, est un numéro à 10 chiffres non associé à des n° de boucles. Il a pour objet de permettre la gestion de l'animal dans la base de données ».

Il s'agit donc d'un pseudo numéro national attribué à l'animal à des fins de gestion interne des bases de données locales.

Format : 10 chiffres maximum

Exemple : 1201998203

N° travail (N° travail mère génétique)

Définition : Pour les bovins nés après le 1er septembre 1998, le n° de travail est composé obligatoirement des 4 derniers chiffres du numéro national d'identification du bovin (cf identifiant animal)

Format : 4 chiffres

Pays résidence

Définition : Pays de résidence du détenteur. La définition de cette donnée ainsi que les valeurs prises sont identiques à celles du « code pays ».

Format : 2 caractères

Présence d'un jumeau

Définition : Indique si l'animal a un jumeau.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Pas de jumeau
1	Existence d'un jumeau

Raison sociale

Définition : Statut de la raison sociale. Cette donnée est renseignée uniquement dans le document « Detenteur » .

Format : 4 caractères

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
ASS.	Association
CAT	CAT
CUMA	Coop Utilisation Matériel Agri
EARL	Exploitation Agri Resp Limitée
ETS	Entreprise
GAEC	Grpt Agri. Exploitation Commun
GIE	Groupement Intérêt Economique
M	Monsieur
MR	Monsieur
M.ME	Monsieur & Madame
MLE	Mademoiselle
MM	Messieurs

Code	Libellé
MRS	Messieurs
MME	Madame
SA	Société Anonyme
SARL	Sté Anonyme Responsab. Limitée
SCA	SCA
SCEA	Société Civile Exploitat. Agri
SCEL	Ste Civ. d'Expl. Lait.
SCI	Société Civile
SEA	SEA
SEF	SEF
SICA	SICA
STE	Société
EPL	EPL
GFA	GFA
STEF	Société de Fait
VVE	Veuve
MMES	Mesdames
GAPE	G.A.P.E.C.
INDI	Indivision
COEX	Co-exploitation
EURL	Exploitation Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
COOP	Coopérative
CEQU	Centre Equestre
MAIR	Mairie
CIA	Centre d'Insémination Artificielle
LEPA	Lycée d'Enseignement Général Professionnel Agricole
SNC	Société en Nom Collectif
AUTR	Autres raisons sociales ou civilités

Rebouclé

Définition : Indique si l'animal étranger (échangé ou importé) a conservé ou non ses boucles d'origine à son entrée en France.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Rebouclé
1	Non rebouclé

Réponse à la demande (de passeport)

Définition : Indique la réponse de la BDNI à une demande d'édition de passeport formulée par la base locale.

Format : 2 chiffres

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
00	Accord d'édition
07	Refus cause limitation de mouvement sans autorisation d'édition
09	Refus cause original déjà édité
20	Refus cause erreur type 2 dans le dossier animal
22	Refus cause pas de notification de naissance, d'import ou d'échange
25	Refus cause mouvements incomplets (manque des dates de sortie)
30	Refus cause il existe déjà une autorisation accordée et sans date d'édition pour cet animal
33	Refus cause animal non présent dans l'exploitation d'édition
40	Refus cause veau mort-né non identifié
41	Refus cause animal mort

Sexe

Définition : Précise le sexe de l'animal.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
1	Mâle
2	Femelle

Statut des données (statut)

Définition : Précise l'origine des données affichées (cf chapitre 1.3.2) . Les données sont :

- soit issues de la reprise des données existantes dans les bases locales (reprise = phase de pré-chargement de la BDNI, préliminaire à la mise en production de la Base Nationale),
- soit issues d'un transfert d'informations (VSE) de la base locale vers la BDNI. Les données qui proviennent d'un VSE subissent un certain nombre de contrôles (de cohérence, de conformité, de présence obligatoire,…) avant d'être intégrées dans la base de données nationale. La BDNI est mise à jour quotidiennement par les bases locales.
- soit « virtuelles » c'est à dire créées par la BDNI suite à l'envoi par la base locale de mouvements désynchronisés (entrée d'un animal dans une exploitation notifiée avant l'enregistrement de l'animal dans la BDNI).
- soit créées par l'administrateur de données de la BDNI (DGAL)
- soit validées lors l'opération de résolution des occurrences multiples (bovin de la reprise initialement de code apporteur 031BDN)

Format : 1 caractère

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
A	Les données proviennent d'un VSE
R	Les données proviennent de la reprise
V	Les données sont virtuelles, créées par la BDNI pour assurer une cohérence de la base.
S	Les données ont été créées par l'administrateur des données de la BDNI
O	Les données (= bovins) sont issues de la reprise et ont été validées lors de la résolution des occurrences multiples

Témoin de naissance (Témoin naiss.)

Définition : Cause de la création de l'identifiant de l'animal.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Sans notification de naissance (animal virtuel)
1	Avec notification de naissance
2	Import
3	Echange UE
4	Suite à une visite de contrôle effectuée par un agent du Ministère
5	Avec notification veau mort-né

Transplantation embryonnaire

Définition : Indique si l'animal est issu d'une transplantation embryonnaire.

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Pas de transplant
1	Transplant embryonnaire

Type de demande

Définition : Indique si l'édition du passeport demandée par la base locale s'effectue en mode normal (l'édition du passeport en local est conditionnée par la réponse fournie par la BDNI à la demande d'édition) ou en mode dégradé (l'édition du passeport en local est possible sans nécessité d'attendre la réponse de la BDNI).

Format : 1 chiffre

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
0	Edition en mode normal
1	Edition en mode dégradé

Type exploitation

Définition : Précise, pour une exploitation donnée, le type d'exploitation.

Format : 2 chiffres

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
10	Exploitation d'élevage
20	Exploitation d'élevage en commun
31	Centre d'allotement
32	Marché
33	Point d'arrêt / centre de transit
34	Exploitation de négoce
40	Etablissement d'abattage
50	Etablissement d'équarrissage
90	Autres

Type MVT

Définition : Indique si le mouvement est un mouvement d'entrée dans l'exploitation ou de sortie de l'exploitation.

Format : 6 caractères

Type race (Type race père - Type race mère - Race père - Race mère - Type racial)

Définition : Type racial du bovin.

Format : 2 chiffres

Liste des valeurs prises et des libellés correspondants :

Code	Libellé
00	Race inconnue
10	Bison
12	Abondance
14	Aubrac
15	Jersiaise
17	Angus
18	Ayrshire
19	Pie Rouge des Plaines
20	Buffle
21	Brune
23	Salers
24	Bazadaise
25	Blanc Bleu
26	Bordelaise
29	Bretonne Pie Noire
30	Auroch reconstitué
31	Tarentaise
32	Chianina
33	Lourdaise
34	Limousine
35	Simmental Française
36	Corse
37	Raço di biou (Camargue)
38	Charolaise
39	Croisé
41	Rouge des prés
42	Dairy Shorthorn
43	Armoricaine
44	Autres races traites étrangères
45	South Devon
46	Montbéliarde

Code	Libellé
48	Autres races allaitantes étrangères
49	Marchigiana
51	De combat (Espagnole Brava)
52	Bleue du Nord
53	Villard de Lans
54	N'Dama
55	Créole
56	Normande
57	Vosgienne
58	Maraichine
61	Béarnaise
63	Rouge Flamande
65	Ferrandaise
66	Prim' Holstein
69	Froment du Léon
71	Parthenaise
72	Gasconne
73	Galloway
74	Guernesey
75	Piemontaise
76	Nantaise
77	Mirandaise (Gasconne aréolée)
78	Gelbvieh
79	Blonde d'Aquitaine
81	Brahma
82	Herens
85	Hereford
86	Highland Cattle
88	Saosnoise
92	Canadienne
93	Coopelso 93
95	Inra 95
97	Casta (Aure et St Girons)

Liste des valeurs périmées qui peuvent toutefois exister dans la BDNI :

Code	Libellé
22	Brune Suisse
27	Brune divers
28	Simmental
59	Pie Rouge continentale
62	Fleckvieh
68	Frisonne Hosltein
83	Hostein Friesian
89	Pie Rouge Hollandaise
94	Rouge Danoise
96	Rouge des Flandres
98	Holstein red Friesan
99	Divers importations